



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 28 juillet 2015 à 20 h.

Sont présents :                    Monsieur Émile Loranger, maire  
    Madame Sylvie Falardeau  
    Madame Josée Ossio  
    Madame Sylvie Papillon  
    Monsieur André Laliberté  
    Monsieur Yvon Godin  
    Monsieur Gaétan Pageau  
    tous conseillers et formant quorum

Sont également présents :    Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire  
    « section administration générale »  
    M<sup>c</sup> Claude Deschênes, greffier  
    Madame Ariane Tremblay, trésorière

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

## **166-15 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu que l'ordre du jour ci-après mentionné est adopté en ajoutant à l'item varia le sujet suivant :

13. a) Reclassification de monsieur Jean-Sébastien Bussière, directeur du Service de l'urbanisme;
  1. Ouverture de la séance;
  2. Adoption de l'ordre du jour;

### **GREFFE ET CONTENTIEUX**

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 juin 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2015;
4. *Règlement n<sup>o</sup> 247-2015 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 128-2010 concernant l'usage du tabac* – adoption du règlement;
5. *Règlement n<sup>o</sup> 249-2015 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 000 000 \$* – avis de motion;

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

6. Politique de remboursement des dépenses – modification;

7. Avenant numéro 1 à l'Entente pour le Service des technologies de l'information et des télécommunications – conclusion et autorisation de signature;
8. Demande de subvention au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (terrains de baseball);
9. Obtention d'un centre de prédédouanement américain à Québec – appui;

#### **TRÉSORERIE**

10. Indicateur de gestion 2014 – dépôt;
11. Dépenses payées en juin 2015 – dépôt;
12. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2015;
13. Varia;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

#### **ADOPTÉE**

### **167-15 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 4 JUIN 2015**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 juin 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2015 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que le greffier est dispensé d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 juin 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2015;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 juin 2015 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2015.

#### **ADOPTÉE**

### **168-15 4. RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 247-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 128-2010 CONCERNANT L'USAGE DU TABAC – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 30 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n<sup>o</sup> 247-2015 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 128-2010 concernant l'usage du tabac*;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par monsieur Gaétan Pageau et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le *Règlement n° 247-2015 modifiant le règlement n° 128-2010 concernant l'usage du tabac*.

**ADOPTÉE**

**169-15 5. RÈGLEMENT N° 249-2015 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes donné par madame Josée Ossio à l'effet qu'elle ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement n° 249-2015 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 000 000 \$*.

L'emprunt sera financé pour certains items sur 15 ans et pour d'autres sur 20 ans.

L'objet du règlement est de louer des services professionnels, services techniques et personnels d'appoint pour la réalisation de projets, d'effectuer des travaux de réfection, de construction et d'aménagement de stationnements, de bâtiments, de rues et de parcs, de pose de tuyaux d'aqueduc et d'égouts incluant les travaux connexes, d'achat d'équipement, de matériel et autres biens. Le règlement prévoit également le montant des frais qui sera nécessaire au financement de l'emprunt.

Ce règlement prévoira l'imposition d'une taxe pour payer l'emprunt. Le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette se prévaut du pouvoir prévu au 2<sup>e</sup> paragraphe, du 2<sup>e</sup> alinéa, de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

**170-15 6. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES – MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier la *Politique de remboursement des dépenses* de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la modification concerne la révision des montants alloués aux repas afin de suivre l'indexation selon le cout de la vie;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette approuve les modifications faites à la *Politique de remboursement des dépenses* relativement aux montants alloués aux repas;

**QUE**, dorénavant, ladite Politique sera indexée suivant la politique du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE**

**171-15 7. AVENANT NUMÉRO 1 À L'ENTENTE POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS – CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Québec pour le Service des technologies de l'information et des télécommunications (« T.I.T ») pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de signer l'avenant numéro 1 concernant ladite entente;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant modifie la tarification pour les postes réseaux automnes;

**CONSIDÉRANT** que ces postes sont dédiés à des tâches spécifiques qui ne nécessitent pas le même soutien technique que les postes de travail des employés;

**CONSIDÉRANT** que onze (11) postes informatiques sont touchés par cet avenant et que la tarification pour chacun d'eux est dorénavant de 120 \$ au lieu de 282,68 \$;

**CONSIDÉRANT** que cet avenant est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Québec pour le Service des technologies de l'information et des télécommunications (« T.I.T. ») pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.

**QUE** l'avenant numéro 1 à l'entente est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise le maire, monsieur Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et le greffier, M<sup>c</sup> Claude Deschênes, ou en son absence ou incapacité d'agir, le directeur général adjoint temporaire « section administration générale », monsieur Donald Tremblay, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue entre la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Québec pour le service des T.I.T. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

**172-15 8. DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE – FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (TERRAINS DE BASEBALL)**

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur les terrains de baseball numéros 1 à 4 sont admissibles à l'aide financière du programme Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

**CONSIDÉRANT** que tout projet doit être appuyé par une résolution adoptée par le conseil d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser une personne afin de signer les documents requis;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour l'exécution de travaux sur les terrains de baseball numéros 1 à 4 dans le cadre du programme Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette appuie ce projet.

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

**QUE** monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire « section administration générale », ou en son absence ou incapacité d'agir, le greffier, M<sup>e</sup> Claude Deschênes, soient et sont, par la présente résolution, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette tous les documents requis.

## **ADOPTÉE**

### **173-15 9. OBTENTION D'UN CENTRE DE PRÉDÉDOUANEMENT AMÉRICAIN À QUÉBEC – APPUI**

**CONSIDÉRANT** que, pour la Ville de L'Ancienne-Lorette, l'obtention d'un centre de prédédouanement américain à Québec est un projet majeur et porteur pour le développement économique de la région;

**CONSIDÉRANT** que l'obtention d'un tel centre à l'aéroport international Jean-Lesage de Québec serait une valeur ajoutée essentielle pour la grande région de Québec et permettrait des retombées économiques importantes tant pour les gens d'affaires que pour toute la population de Québec qui gagneraient temps et argent grâce à cette réalisation;

**CONSIDÉRANT** que ce centre de prédédouanement réduirait considérablement le nombre de correspondances pour les passagers à destination des États-Unis et simplifierait le processus d'arrivée dans les aéroports américains;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite et souscrit pleinement à la venue d'un centre de prédédouanement américain à Québec.

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette appuie la demande qui sera faite au gouvernement fédéral afin d'obtenir son engagement signé faisant de Québec la prochaine ville canadienne à obtenir un centre de prédédouanement américain.

## **ADOPTÉE**

### **174-15 10. INDICATEUR DE GESTION 2014 – DÉPÔT**

Considérant l'arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux, R.L.R.Q., c. M-22.1, r. 1.1., publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie 2, n<sup>o</sup> 26A du mois de juin 2013, et, plus spécifiquement, l'article 5 qui mentionne que le document comportant les résultats constatés à la fin de l'exercice financier (indicateurs de gestion) doit être déposé lors d'une séance ordinaire du conseil.

En conséquence, la trésorière dépose le document intitulé : « Indicateurs de gestion 2014 », lequel a été dûment signé par cette personne le 30 juin 2015.

**175-15 11. DÉPENSES PAYÉES EN JUIN 2015 – DÉPÔT**

Le conseil municipal prend acte des dépenses payées en juin 2015 mentionnées dans la liste datée du 24 juillet 2015, laquelle liste est déposée par la trésorière.

**176-15 12. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2015**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2015 comme suit :

**Fonds salaires**

– Salaires et bénéfices marginaux 436 993,28 \$

**Dépenses d'administration**

– Dépenses d'opérations 7 914 531,80 \$

– Remboursement de taxes, cours, permis, dépôt pour manettes de déneigement et dépôt de soumission 17 204,39 \$

– Frais de financement et service de la dette 792 319,37 \$

**Immobilisations** 333 209,33 \$

**TOTAL** 9 494 258,17 \$

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette approuve la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2015 et en autorise et ratifie les paiements.

Monsieur le maire explique en détail le montant de la dépense qui lui a été remboursé.

**ADOPTÉE**

**177-15 13.a) RECLASSIFICATION DE MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN BUSSIÈRE, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de reclasser monsieur Jean-Sébastien Bussière, directeur du Service de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette reclasse monsieur Jean-Sébastien Bussière, directeur au Service de l'urbanisme, au niveau II, échelon 5 de la *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, édition février 2012.

**QUE** le changement d'échelon pour la rémunération de monsieur Jean-Sébastien Bussière s'effectue au mois de juillet de chaque année, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**QUE** le reclassement de monsieur Jean-Sébastien Bussière est effectif à partir du 29 juillet 2015.

**ADOPTÉE**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**178-15 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 20 h 17.

**ADOPTÉE**

(S) Émile Loranger

---

**ÉMILE LORANGER, ing.**  
**Maire**

(S) Claude Deschênes

---

**CLAUDE DESCHÊNES, avocat**  
**Greffier de la Ville**